

**MODIFICATIONS
DES LOIS DU JEU
2019 - 2020**

The background is a solid blue gradient. On the right side, there are several white, parallel diagonal lines that create a sense of motion and depth, extending from the bottom left towards the top right.

De nouvelles lois du jeu, des modifications sur certaines décisions techniques, quelques ajouts concernant les sanctions disciplinaires.

Voyons cela en détail ..

A decorative graphic consisting of several parallel white lines of varying lengths, slanted upwards from left to right, located in the bottom right corner of the slide.

MAIN OU PAS MAIN :

En introduction, l'IFAB livre la philosophie qui a guidé ses choix pour sanctionner - ou non - une main :

Afin d'éviter de la confusion, des incohérences et des controverses, les lois concernant les fautes et le hors-jeu ont été améliorées (dans le passé) afin de mettre l'accent sur "l'issue" (physique) d'une action plutôt que sur "l'intention" (mentale) d'un joueur, et le même principe a été appliqué pour les mains "involontaires".

Par conséquent, tandis que les mains "volontaires" demeurent passibles de sanctions, la loi propose maintenant une plus grande clarté quant à la décision de siffler - ou non - une faute lorsque le ballon touche "accidentellement" le bras ou la main d'un joueur.



MAIN OU PAS MAIN :

1er cas : Un joueur sera pénalisé lorsque le ballon touche son bras ou sa main si :

- Son bras/sa main est au-dessus du niveau de l'épaule dans la mesure où il « prend un risque » en plaçant son bras/sa main dans une position habituellement qualifiée de « **pas naturelle** ».
- Il a augmenté la surface de son corps en écartant son bras/sa main du corps et ainsi injustement fait obstacle au ballon de manière plus importante.
- Il marque un but directement du bras/de la main (**même de manière accidentelle**).
- Il gagne la possession ou le contrôle du ballon du bras/de la main (même de manière accidentelle) puis marque un but ou provoque une occasion de but.



MAIN OU PAS MAIN :

2ème cas : À l'inverse, un joueur ne sera normalement pas pénalisé lorsque le ballon touche son bras ou sa main si :

- Le ballon a rebondi depuis une autre partie de son corps ou de celui d'un coéquipier ou d'un adversaire se trouvant à proximité, le contact avec le ballon étant presque impossible à éviter.
- Il tombe et son bras/sa main lui sert à amortir le contact avec le sol.



Remplacement de joueurs :

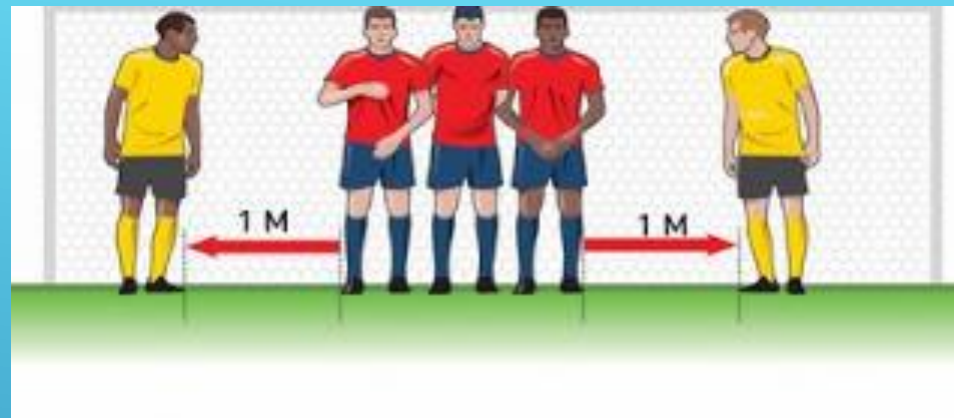
Un joueur remplacé devra quitter le terrain par **le point des limites du terrain le plus proche de l'endroit où il se trouve**, à moins que l'arbitre ne l'autorise à sortir rapidement/immédiatement au niveau de la ligne médiane.



Des cartons pour les bancs de touche :

Le texte de l'IFAB : Les arbitres pourront dorénavant infliger un carton jaune ou un carton rouge à un officiel d'équipe en cas de mauvaise conduite.

Si la personne fautive ne peut pas être identifiée, c'est l'entraîneur principal qui recevra le carton jaune ou rouge, selon le cas.



Pas d'adversaires dans les murs :

Si l'équipe qui défend forme un mur de trois joueurs ou plus, les joueurs de l'équipe qui attaque doivent se tenir à au moins un mètre de ce mur, un coup franc indirect étant accordé en cas de non-respect de cette distance.



Les Coups de Pied de But ou Coup Franc :

Lors d'un coup de pied de but ou d'un coup franc à exécuter dans sa propre surface de réparation, le ballon sera en jeu lorsqu'il aura été touché et aura bougé.

Il n'aura donc plus à sortir de la surface de réparation pour pouvoir être joué.



La Balle à Terre :

Le texte de l'IFAB : La nouvelle procédure vise à ne plus "disputer" les balles à terre, ce qui signifie que **le ballon sera rendu à un seul joueur, tous les autres devant se tenir à au moins quatre mètres.**

Le jeu se poursuivra alors normalement sans que la balle ne soit rendue à l'adversaire. Si le jeu a été arrêté alors que le ballon ou la dernière touche de balle était dans la surface de réparation, la balle à terre sera effectuée au bénéfice du gardien de but.

Dans tous les autres cas, la balle à terre sera effectuée au bénéfice d'un joueur de l'équipe qui était en possession du ballon au moment de l'arrêt du jeu, à l'endroit de la dernière touche de balle.